

International

CHICAGO

---

MAISON  
SEYDOUX & C<sup>ie</sup>

ANCIENNE MAISON PATURLE-LUPIN

FONDÉE EN 1818

LE CATEAU - BOUSIES - MAUROIS (FRANCE, NORD)

ELBEUF (FRANCE, SEINE-INFÉRIEURE)

---

Siège Commercial : PARIS, 23 et 25, Rue de Paradis

---

LE GATEAU (FRANCE, NORD)

IMPRIMERIE SAMADEN ET ROLAND, RUE SAINT-LAZARE

—  
1893

Exposition Internationale de 1893

CHICAGO

MAISON  
**SEYDOUX & C<sup>ie</sup>.**

ANCIENNE MAISON PATURLE-LUPIN

FONDÉE EN 1818

SIÈGE COMMERCIAL :

PARIS, 23 & 25, RUE DE PARADIS

ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS :

LE CATEAU - BOUSIES - MAUROIS (FRANCE, NORD)

ELBEUF (FRANCE, SEINE-INFÉRIEURE)



LE CATEAU (FRANCE, NORD)

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE SAMADEN ET ROLAND  
— RUE SAINT-LAZARE.

1893

AUG. SEYDOUX, SIEBER et C<sup>ie</sup> (1870-1874)

AUGUSTE SEYDOUX,	}	Associés en nom collectif
HENRI SIEBER,		
CHARLES SEYDOUX,		Associé commanditaire
HENRI SIEBER FILS, COMTE MARTIN DU NORD,		

---

AUG. SEYDOUX, SIEBER et C<sup>ie</sup> (1875-1879)

AUGUSTE SEYDOUX,	}	Associés en nom collectif
HENRI SIEBER,		
CHARLES SEYDOUX,		Associé commanditaire
HENRI-AUGUSTE SIEBER,		

---

H. SIEBER, SEYDOUX et C<sup>ie</sup> (1880-1884)

HENRI SIEBER,	}	Associés en nom collectif
CHARLES SEYDOUX,		
HENRI-AUGUSTE SIEBER,		Associé commanditaire

---

SEYDOUX, SIEBER et C<sup>ie</sup> (1885-1891)

CHARLES SEYDOUX,	}	Associés en nom collectif
HENRI-AUGUSTE SIEBER,		
FRÉDÉRIC SIEBER,		Associés commanditaires
BARONNE DE BOUCHEPORN,		

---

SEYDOUX et C<sup>ie</sup> (depuis 1892)

CHARLES SEYDOUX PÈRE,	}	Associés en nom collectif
ERNEST SEYDOUX,		
ALFRED SEYDOUX,		Associé commanditaire
HENRI-AUGUSTE SIEBER,		

---

## ANCIENS ASSOCIÉS

---

**MM. PATURLE-LUPIN**, Officier de la Légion d'Honneur, Député, puis Pair de France sous la monarchie de Juillet, décédé le 23 Juin 1858.

**J. J.-E.-C. SEYDOUX**, Commandeur de la Légion d'Honneur, Député sous l'empire, décédé en 1875.

**P.-Auguste SEYDOUX**, Officier de la Légion d'Honneur et de l'Instruction Publique, Président du Conseil d'Arrondissement de Cambrai, Maire du Cateau, décédé en 1878.

**Henri SIEBER**, Officier de la Légion d'Honneur, Membre du Conseil supérieur du Commerce et de l'Industrie, Régent de la Banque de France, décédé en 1882.

**Henri-Aug. SIEBER Fils**, Membre du Jury de l'Exposition Universelle de Paris en 1889.

---

## ASSOCIÉS ACTUELS (1893)

---

**MM. J.-E.-Ch. SEYDOUX**, Officier de la Légion d'Honneur et de l'Instruction Publique, Chevalier de l'Ordre de François-Joseph d'Autriche, Membre du Conseil Supérieur du Commerce et de l'Industrie, Administrateur de la Compagnie du Chemin de Fer du Nord, Administrateur de la Compagnie d'Anzin, Président du Conseil Général du Nord et de la Chambre de Commerce de Cambrai.

**Ernest SEYDOUX**, Censeur de la Banque de France pour la Succursale de Cambrai, Conseiller municipal de la Ville du Cateau.

**Alfred SEYDOUX**. Régent de la Banque de France

# ÉTABLISSEMENT SEYDOUX & C<sup>ie</sup>

---

## NOTICE HISTORIQUE

---

### PEIGNAGE — FILATURE — TISSAGE

---

Les établissements de MM. Seydoux et C<sup>ie</sup>, qui comprennent le peignage, la filature, le retordage de la laine peignée, la filature de la laine cardée, le tissage mécanique et à la main des tissus de laines peignées et cardées et des tissus mélangés, datent de 1818. Ils ont été fondés par M. Paturle-Lupin, originaire de Lyon, ancien Député, ancien Pair de France.

A l'époque de la fondation de ces établissements, les procédés mécaniques sont presque complètement inconnus dans l'industrie de la laine peignée : on peigne, on file, on tisse à la main.

#### PEIGNAGE

Avant 1834, c'est-à-dire avant ses premiers essais de peignage mécanique, la maison Paturle-Lupin occupe 3,000 peigneurs, dont 1,500 environ disséminés dans les communes voisines du Cateau et 1,500 groupés autour des succursales de Fenain et de Saint-Amand.

Vers 1834, époque où l'on cherche de tous côtés le moyen de peigner la laine mécaniquement, la maison Paturle crée la

peigneuse dite « la Vaudoise », qui fonctionne pendant une dizaine d'années, donnant des résultats relativement satisfaisants. En 1844, elle se fait breveter en France, en Angleterre et en Autriche pour une nouvelle machine, plus parfaite au point de vue de la netteté de ses produits et qui travaille avec succès les laines communes et moyennes. Restent les laines fines qui doivent nécessairement être traitées à la main, lorsque, en 1849, la peigneuse Heilmann, construite par la maison Schlumberger, de Guebwiller, fait son apparition à l'Exposition de Paris et marque la fin du peignage à la main.

Cette machine, incontestablement supérieure aux précédentes, fut immédiatement adoptée par la Maison Paturle ; celle-ci monte 60 peigneuses Heilmann qui fonctionnent jusqu'en 1879 et sont ensuite peu à peu remplacées par des peigneuses Meunier, dont la production journalière est plus élevée, tout en étant d'autant meilleure qualité; aujourd'hui la maison Seydoux et Cie possède 68 peigneuses Meunier et 6 peigneuses Heilmann Schlumberger, ces dernières d'un modèle nouveau.

## FILATURE

De même que le peignage, la filature, en 1818, se fait manuellement ; des milliers d'ouvriers, habitant les départements du Nord, de l'Aisne, de la Marne et des Ardennes, filent pour la maison Paturle ; des facteurs, faisant le service d'un ou plusieurs villages, viennent chercher la laine peignée au Cateau, la confient aux fileurs pour la transformer en écheveaux de fil et la reportent ensuite à la maison mère qui la fait tisser. Cet état de choses cesse en 1820, époque à laquelle M. Paturle importe d'Angleterre un certain nombre de métiers continus à ailettes, sur lesquels se file avantageusement la chaîne ; les trames continuent à se travailler à la main jusqu'à l'adoption du métier Mull-Jenny, c'est-à-dire jusqu'en 1826.

Cette année-là, en effet, la maison Paturle, frappée de la supériorité de ce nouveau métier, qui peut être employé pour

tous les genres de fil, en monte vingt-cinq, ce qui représente 4,000 broches, chaque métier étant de 160 broches.

Par suite d'augmentations successives et rapides, le nombre de broches Mull-Jenny s'élève, en 1842, à 22,000 et, en 1854, il atteint 33,500.

Un autre métier à filer, le Self-Acting ou Renvideur, est bientôt mis à l'étude. En 1864, après de longs tâtonnements, il atteint un degré de perfection qui le rend enfin pratique et doit lui permettre plus tard de supplanter le Mull-Jenny.

La maison Seydoux monte immédiatement 17,000 broches Self-Acting, sans toutefois démonter de Mull-Jenny.

En 1870, elle commence à substituer le Renvideur au Mull-Jenny, opération qui se termine en 1872.

Aujourd'hui, la filature de la maison Seydoux ne comprend pas moins de 62,000 broches dont 55,000 Self-Acting, 2,000 broches de continus à filer et 5,000 broches de continus à retordre.

Ce qui vient d'être dit concerne seulement la filature de la laine peignée.

En 1892, MM. Seydoux et Cie montent une filature de laine cardée. Cet établissement n'est donc qu'à ses débuts et ne compte encore que 6,000 broches environ ; mais il est établi sur un vaste terrain, et ce dans le but d'en augmenter d'ici peu de temps très sensiblement l'importance.

## TISSAGE

Avant 1853, on tisse exclusivement à la main ; plus de 6,000 ouvriers tisseurs habitant les communes des cantons du Cateau, de Clary et de Solesmes sont occupés par la maison Seydoux. Celle-ci fait aussi travailler dans des villages beaucoup plus éloignés ; pour éviter aux tisseurs de trop grands déplacements, elle établit de nombreuses succursales dans divers arrondissements du Nord, de l'Aisne et même de la Somme ; elle en a notamment à Iwuy, Cambrai, Estourmel, Clary, Ligny, Béthencourt, Maurois, Vertain, Poix, Mennevret, Lemé, Serain, Hargicourt, Vend'huile, Nurlu, Ronsoy.

Dans le courant de l'année 1853, dix métiers mécaniques commencent à fonctionner dans les établissements de MM. Seydoux, Sieber et C<sup>ie</sup>; leurs produits, d'abord inférieurs à ceux des métiers à la main, ne tardent pas à s'améliorer et leur nombre atteint 50 en 1854, 400 en 1856, 1,600 en 1878 et s'élève actuellement à 2,000.

Parmi ces deux mille métiers, il y en a 1,500 dans l'importante succursale de Bousies, fondée en 1807 et qui fabrique spécialement les Mérinos, Ecosses, Châles Mérinos et Ecosse, Mousselines, Biarritz, Serges, Satins de Chine, Flanelles en tous genres, Draps Cheviot, Draps Amazone, Draps Tonkin, etc., etc. Les 500 métiers que renferme la maison mère du Cateau tissent de nombreux articles tels que : Bengaline, Draps d'Alma, Crêpes de Lahore et de Chine, Cachemire Hindou, Mérinos double, Drap Cachemire, Drap Victoria, Vigogne, Cachemire chaîne soie, Casimirs fantaisie, Satins rayés, Façonnés Mohair, Draperie façonnée en tous genres, Draperie fantaisie, etc., etc.

Néanmoins, aujourd'hui encore, plus de 800 métiers à la main, affectés à des articles de Nouveauté (Barèges, Grenadine, Byzantine, Rideaux, Foulards, Pékins, Crêpe anglais, Voiles façonnés, épinglez, Popelines, Gazes damassés, Guipure, Mérinos écossais, Velours laine, etc., etc.) sont alimentés par la maison Seydoux et C<sup>ie</sup>. Leurs produits sont reçus au Cateau ou à Maurois, la seule succursale de tissage à la main qui n'aît pas été supprimée.

Depuis 1890 toutefois, la maison Seydoux possède à Elbeuf une succursale spécialement affectée à la fabrication et à la vente de la Draperie dite d'Elbeuf. Cette fabrication se fait partie à la main aux environs d'Elbeuf et partie à la mécanique dans les établissements du Cateau.



## STATISTIQUE

### 1<sup>o</sup> Superficie totale des Ateliers et Magasins :

Le Cateau . . . . .	54,165 mètres carrés.
Maurois. . . . .	2,500 —
Bousies. . . . .	20,000 —
Paris (Maison de Vente) . .	4,500 —
Ensemble . . . . .	81,165 mètres carrés.

Force en chevaux vapeur utilisée : 1,460 chevaux vapeur.

Surface totale de chauffe des générateurs : 1,815 m<sup>2</sup>

### 2<sup>o</sup> Peignage : 74 peigneuses.

3 <sup>o</sup> Filature: 67,760 broches	55,000 broches Self-Acting. 2,000 broches continus. 5,000 broches pour retordre. 5,760 broches à filer le cardé.
---	---

### 4<sup>o</sup> Tissage : 2,000 métiers mécaniques.

800 à la main.

### 5<sup>o</sup> Nombre d'ouvriers :

Le Cateau : 796 hommes + 480 femmes + 153 filles mineures (16 à 21 ans) + 162 garçons (au-dessous de 16 ans) + 155 filles (au-dessous de 16 ans) = **1,746** ouvriers.

Bousies : 475 hommes + 290 femmes + 160 garçons (16 à 21 ans) + 150 filles (de 16 à 21 ans) = **1,075** ouvriers.

Nombre total des ouvriers en atelier employés par la maison Seydoux et C<sup>ie</sup> : **2,821** (non compris les 800 tisseurs à la main).

**6<sup>e</sup> Production moyenne et annuelle :**

K<sup>os</sup> 1,000,000 environ de laines peignées.

» 1,050,000 — de laines filées.

» 1,265,000 — de fils employés par le tissage  
(1,050,000 K<sup>os</sup> de fils de laine peignée ; 150,000 de laine cardée ;  
65,000 de cheviot, mohair, coton et soie) et qui servent à la  
confection d'environ **112,000** pièces de tissus divers.

**7<sup>e</sup> Capital social :** 17,000,000 de francs.

**8<sup>e</sup> Salaires payés annuellement aux ouvriers :**

Le Cateau	}	2,650,000 fr.
Bousies		
Maurois		

(Dans ces chiffres ne sont pas compris les appointements des **184** directeurs, employés, contre-maîtres, garçons de magasins et autres agents de la maison de Paris et Comptoirs de celle-ci à l'Etranger, appointements qui s'élèvent à 400,000 fr.)

**9<sup>e</sup> Salaires journaliers . . . . en 1863 en 1892**

Journaliers, hommes de peine . . . .	2,50	3 fr.
Journaliers (corvées d'ateliers) . . . .	2,75	3,75
Trieuses de laines . . . . .	1,65	2 fr.
Chauffeurs, conducteurs de machines	3,50	4,50
Dégrasseurs de laines. . . . .	2,25	3 fr. à 3,50
Soigneuses (peignage filature) . . . .	1,50	2,25
Fileurs . . . . .	3,65 à 4,30	4,50 à 5 fr.
Tisseurs . . . . .	2,75 à 3,75	3,50 à 4,50
Mécaniciens . . . . .	3,50 à 6 fr.	4,50 à 8 fr.

La journée de travail est de 11 heures 1/2.



## INSTITUTIONS PATRONALES

---

**1<sup>e</sup> Caisse d'Epargne :** En 1866, la maison Seydoux, Sieber et C<sup>ie</sup>, fonde une Caisse d'épargne pour ses employés et ouvriers. Le taux de l'intérêt est fixé à 5 %.

L'encaissement s'élève en moyenne à 100,000 francs pour 200 déposants.

Lorsque le dépôt dépasse mille francs, il est ouvert au déposant un compte-courant au Grand-Livre (intérêt 4 %). Les dépôts ainsi constitués représentent actuellement 2,900,000 francs appartenant à 325 employés et ouvriers du Cateau, de Bousies et de Maurois.

**2<sup>e</sup> Primes d'exactitude :** Si une ouvrière ne quitte son travail que pour des motifs légitimes et prévus par le règlement, elle a droit, tous les trois mois, à une prime d'exactitude de 12 francs. L'ensemble de ces primes est annuellement d'environ 12,000 francs.

**3<sup>e</sup> Primes de production :** Les ouvriers tisseurs mécaniques qui atteignent une production supérieure à la production minima réglementaire, reçoivent également une gratification. Cette gratification est proportionnelle au nombre de duites supplémentaires que l'ouvrier fait produire à son métier. Un tisseur qui ne perd pas de temps à l'entrée et à la sortie des ateliers, qui ne s'accorde, dans son travail, que les arrêts strictement nécessaires, peut aller jusqu'à obtenir une gratification trimestrielle de 11 francs, de 22 francs s'il conduit deux métiers. Près de 12,000 francs sont ainsi distribués chaque année aux ouvriers tisseurs.

**4<sup>e</sup> Participation aux bénéfices :** Quant au système de participation aux bénéfices pour les employés, il fonctionne dans la maison depuis plus de 50 ans.

25 % des bénéfices nets sont attribués aux employés et contre-maîtres suivant leur importance et leur ancienneté.

Toutefois, ils ne sont admis à cette participation qu'après un certain nombre d'années de service.

La répartition est faite tous les cinq ans.

**5<sup>e</sup> Pensions :** La maison Seydoux et Cie accorde aussi des pensions de retraite. Pour cela, elle ne fait aucune retenue sur les salaires; ces pensions sont considérées par elle comme des récompenses offertes aux anciens employés, ouvriers et ouvrières que l'âge ou les infirmités rendent incapables de travailler.

Le nombre actuel des Pensionnés est de: 8 employés dont la pension viagère est de 800 à 1,000 francs; 36 ouvriers dont la pension viagère est de 300 à 400 francs et 12 ouvrières recevant annuellement 150 francs. Le total des pensions payées en 1892 a été de 19,800 francs.

De plus, 10 employés de la maison de vente de Paris reçoivent, à titre de pensions, environ 12,000 francs par an.

**6<sup>e</sup> Caisses de Secours :** Ces Caisses sont alimentées:

1<sup>o</sup> Par le produit des amendes infligées aux ouvriers qui enfreignent les règlements de la maison (Cateau, environ 1,800 fr., Bousies, environ 1,000 fr.);

2<sup>o</sup> Une somme égale au montant des } Dons  
amendes; de

3<sup>o</sup> Une somme ronde (Cateau, 3,000 francs; } MM. Seydoux  
Bousies, 1,500 francs; et Cie

Elles sont administrées par un Conseil de 4 employés et 12 ouvriers, ces derniers élus par leurs camarades.

Les secours se donnent en espèces; ils varient entre 3 et 8 francs par semaine et sont exclusivement réservés aux ma-

lades et aux blessés, qui reçoivent en outre gratuitement les soins du médecin et les médicaments.

Leurs dépenses annuelles sont:

Au Cateau. . . . .	6,000 fr.
A Bousies. . . . .	3,000 "

**7<sup>e</sup> Secours :** Indépendamment des sommes distribuées par les Caisses de Secours mutuels, la maison Seydoux et Cie donne des secours spéciaux aux veuves et aux familles d'ouvriers, plus particulièrement éprouvées par les revers ou la maladie.

Pour ces secours spéciaux, la maison paie chaque année:

Le Cateau . . . . .	1,800 fr.
Bousies . . . . .	800 "
Maurois . . . . .	250 "

En outre des sommes ci-dessus, versées en espèces, MM. Seydoux et Cie payent par an:

Honoraires de deux médecins, l'un au Cateau et l'autre à Bousies . . . . .	4,500 fr.
Médicaments au Cateau et à Bousies . . . . .	6,700 "
Frais de sépulture au Cateau et à Bousies . . . . .	1,800 "
Ensemble . . . . .	13,000 fr.

Tous les ouvriers, sans exception, ont droit aux secours précités, médecin, médicaments, frais funéraires, et ce gratuitement.

Les ouvrières mariées, en couches, reçoivent, à titre de secours, l'équivalent de 10 journées de travail.

**8<sup>e</sup> Bains :** Dix Salles de bains sont mises à la disposition du personnel de l'Etablissement. Le bain coûte 10 cent. Il est gratuit lorsqu'il est ordonné par le médecin de l'Etablissement.

**9<sup>e</sup> Fourneaux alimentaires :** La maison Seydoux et Cie entretient un Fourneau économique. L'ouvrier, sur la présentation d'une carte y reçoit, au prix indiqué ci-après, du bouillon, de la viande et des légumes.

Les frais accessoires (local, éclairage, chauffage, matériel, personnel, etc.) qui s'élèvent à environ 3,000 francs par an ne sont pas couverts par le prix de vente et restent à la charge de l'Etablissement.

Le personnel se compose d'une religieuse assistée de deux servantes.

Les portions (on en distribue en moyenne 375 par jour) sont réglées comme suit :

Viande (70 grammes) . . .	0,10 cent. (prix séparé)
Bouillon (75 centilitres) . .	0,15 — —
Légumes (45 centilitres) . .	0,10 — —
Total . . .	0,35 cent. (Il est fait une réduction de 0,05 cent. à celui qui prend les trois rations ensemble.)

Les gamelles, une fois remplies, sont enfermées dans une armoire chauffée au gaz d'où on ne les retire qu'au moment de les remettre aux ouvriers.

**10<sup>e</sup> Ecole primaire de Garçons :** Jusque fin 1889; l'Etablissement a entretenu une Ecole primaire de garçons, dirigée par un instituteur laïque et qui comprenait en moyenne 43 élèves de 12 à 15 ans non munis du certificat d'instruction élémentaire.

Ces 43 élèves étaient répartis dans deux cours qui avaient lieu l'un de 9 heures à midi, l'autre de 2 heures à 5 heures.

Les frais nécessités par cette école s'élevaient annuellement à 2,700 francs.

Depuis l'année 1890, la maison n'acceptant plus que des garçons munis du certificat élémentaire, a supprimé son Ecole primaire de garçons.

**11<sup>e</sup> Salle d'Asile :** Une Salle d'Asile, fondée en 1852 et dirigée par trois religieuses de la Sagesse, avec l'aide de deux filles de service, est également attachée à l'Etablissement. Elle est fréquentée par 300 enfants d'ouvriers et MM. Seydoux et C<sup>ie</sup> y

dépensent environ 5,000 francs par an, somme qui se répartit comme suit :

Entretien des batiments et assurance . . . . .	400 fr.
Entretien du mobilier . . . . .	400 "
Chaussage, éclairage, blanchissage, etc. . . . .	500 "
Toile, mercerie, objets divers, médicaments . . . .	800 "
Fournitures de classes et récompenses . . . . .	500 "
Appointements de deux religieuses. . . . .	1,200 "
Gages des filles de service . . . . .	1,200 "
Total . . . . .	5,000 fr.

**12<sup>e</sup> Ecole primaire de Filles :** A l'Asile est annexée une Ecole primaire de Filles qui y sont reçues de 7 à 12 ans. Cette Ecole, également dirigée par les religieuses de la Sagesse, est divisée en trois sections et comprend 202 élèves, toutes filles d'employés et d'ouvriers. Les frais nécessités par cette Ecole s'élèvent annuellement à environ 9,000 francs, soit :

Chaussage, éclairage, mobilier . . . . .	1,000 fr.
Fournitures classiques, récompenses . . . . .	3,000 "
Appointements de quatre religieuses, domestique, etc. . . . .	4,500 "
Entretien des batiments . . . . .	500 "
Total . . . . .	9,000 fr.

L'Asile et l'Ecole de Filles, avec les cours et jardins qui en dépendent, occupent une superficie totale d'un demi-hectare.

L'achat du terrain, la construction des batiments et le mobilier ont coûté environ 120,000 francs.

**13<sup>e</sup>** Enfin, en 1878, la maison Seydoux et C<sup>ie</sup> a fait construire une Crèche qui lui a coûté 38,000 francs. Chaque année, l'excédent des dépenses sur les recettes est de près de 3,000 francs.

Dépenses (0,64 cent. par jour et par enfant) :

Entretien du mobilier et bâtiments . . . . .	100 fr.
Chauffage, éclairage, etc. . . . .	500 "
Nourriture des enfants . . . . .	1,500 "
Vêtements des enfants . . . . .	900 "
Religieuse et ses aides (1 aide pour 10 enfants) .	2,000 "
Total. . . . .	5,000 fr.
Recettes (0,20 cent. par enfant et par jour) . . .	2,000 "
Différence . . . . .	3,000 fr.

Les enfants sont reçus à la Crèche de l'âge de quinze jours à celui d'un an. Ils peuvent y rester jusqu'à leur admission dans l'Asile, c'est-à-dire jusqu'à trois ans. Leur nombre est actuellement en moyenne de 35 à 40.

Une religieuse directrice, assistée de femmes de service, reçoit les enfants le matin, à l'ouverture des ateliers et ne les remet aux parents qu'à sept heures du soir.

Le service de santé de la Crèche est fait par le médecin de l'Etablissement qui s'y rend tous les matins.

Le prix d'admission est de 20 centimes par jour et par enfant; la nourriture et les vêtements sont fournis gratuitement.

Il est à remarquer que cette petite rétribution est le plus souvent payée par des personnes charitables, principalement lorsque les enfants appartiennent à des familles nombreuses.

En outre, MM. Seydoux, Sieber et Cie en 1888 ont décidé que les personnes étrangères à leur Maison seraient admises à envoyer leurs enfants à la Crèche, moyennant 0,50 par jour et par enfant.

**Nota :** Les institutions patronales, amortissement, intérêt et fonctionnement représentent, pour chacun des 1,746 ouvriers de la Maison mère du Cateau et annuellement, la somme de Fr. 65,70.

La fabrique de Bousies dont la fondation est relativement récente, puisqu'elle remonte pour la moitié à 1867 et pour l'autre

moitié à 1878, n'est pas comprise dans la statistique ci-dessus. Cette Succursale, il convient d'ailleurs de le remarquer, ne peut bénéficier, comme la Maison du Cateau, de créations qui sont purement locales, telles que : Salle d'Asile, Ecole de Filles, Crèche, Hospice de Vieillards, Distribution d'eau, etc.

Le 25 Août 1889, MM. Seydoux, Sieber, et Cie voulant récompenser leurs meilleurs et plus anciens ouvriers et ouvrières, en envoyèrent 700 par un train spécial pour visiter l'Exposition universelle de Paris.

Les voyageurs arrivèrent au Champs-de-Mars à dix heures du matin et en repartirent à minuit.

Les frais de chemin de fer et tickets d'entrée à l'Exposition coûteront à la Maison 4,740 francs.

Indépendamment de cette faveur accordée à leur personnel ouvrier, pendant toute la durée de la même Exposition de 1889, 51 employés des Etablissements du Cateau, de Bousies et de Maurois la visitèrent à tour de rôle et aux frais de la Maison, lesquels s'élèverent à 4,284 francs.

Précédemment déjà, la Maison avait envoyé aux Expositions de Londres (1851 et 1862), Paris (1867 et 1878) et Amsterdam (1869) un certain nombre de ses employés, dont elle avait aussi payé tous les frais de déplacement et de séjour.

## INSTITUTIONS PARTICULIÈRES

---

**1<sup>o</sup> Hospice de Vieillards :** En 1854, M. Charles Seydoux ainé, alors associé commanditaire de l'Etablissement, fit don à la Ville du Cateau d'un immeuble qui, selon le vœu du donateur, fut transformé en partie en Hospice de Vieillards. Plus tard, la Ville établit une Salle d'Asile dans une autre portion de la propriété.

En outre, des maisons attenantes à l'Hospice sont occupées gratuitement par des ménages d'ouvriers pauvres.

La valeur totale de cette propriété est d'environ 140,000 fr.

**2<sup>o</sup>** En 1861, Madame Paturle-Lupin, veuve du fondateur de l'Etablissement, fait construire un **Hôpital**, qu'elle dote d'une rente de 8,216 francs nécessaire à l'entretien de 14 lits et dont elle fait donation à la Ville du Cateau. Des clauses particulières sont établies par la donatrice en faveur des ouvriers de la maison Seydoux. Plus tard, 12 lits sont successivement ajoutés par M. et M<sup>me</sup> Auguste Seydoux, par M. et M<sup>me</sup> Henri Sieber et M. Ernest Martin du Nord. Aujourd'hui l'Hôpital renferme 33 lits en quatre salles ; sa valeur mobilière et immobilière est d'environ 150,000 francs.

**3<sup>o</sup>** En 1871, la **Société de Charité Maternelle** du Cateau est fondée sur l'initiative de Madame Charles Seydoux qui jusqu'à ce jour en est restée la Présidente.

Cette Société débute à l'aide de dons particuliers et de souscriptions des membres honoraires. L'année de sa fondation elle secourt 55 femmes. Actuellement elle en secourt en moyenné 100 par an. En 1872, les secours (layettes, lait, viande,

charbon, etc.) représentent une valeur de 27 francs par femme. Aujourd'hui cette valeur dépasse 36 francs.

4<sup>e</sup> Le 1<sup>er</sup> Janvier 1873, M. et M<sup>me</sup> Auguste Seydoux fondent des **Pensions Viagères** de 100 francs par an pour les ouvriers et de 80 francs par an pour les ouvrières comptant à cette époque quarante ans de services dans l'Etablissement. Ces pensions spéciales, tout à fait indépendantes de celles dont nous avons parlé plus haut s'appliquent, lors de leur fondation, à 37 ouvriers et 32 ouvrières. Elles sont encore servies aujourd'hui par les héritiers de M. et M<sup>me</sup> Auguste Seydoux à 13 ouvriers et 6 ouvrières.

5<sup>e</sup> En 1878, après la mort de M. Auguste Seydoux, M<sup>me</sup> Auguste Seydoux fait don à la maison Seydoux, Sieber et C<sup>ie</sup> d'une somme de 200,000 francs. Cette somme, selon le vœu de la doyenne, est convertie en Rente française 3 % et le revenu en est affecté à des **Pensions de Retraite**. Ces pensions particulières viennent augmenter le nombre de celles que la Maison accorde à ses anciens ouvriers et ouvrières.

6<sup>e</sup> Dans le courant de la même année, la Ville du Cateau reçoit de Madame Auguste Seydoux une donation nette de 200,000 francs. Cette donation a pour objet d'établir une **Distribution d'eau potable dans tous les quartiers de la Ville**. Celle-ci renferme actuellement 50 bornes-fontaines et une fontaine monumentale érigée sur une de ses places.

---

En reconnaissance de ces différentes donations, la Ville du Cateau change, en 1861, le nom de la rue du Bilbac en celui de boulevard Paturle, et en 1878, le nom de la rue Saint-Quentin en celui de rue Auguste-Seydoux, et le nom de la rue Boitte en celui de rue Sieber.

---

Grâce à toutes ces institutions, tant patronales que particulières, des familles entières travaillent dans les Etablissements Seydoux et C<sup>ie</sup> et plus d'un tiers du personnel compte au moins de 15 à 20 ans de services.

Parmi les 2,041 ouvriers et ouvrières des Etablissements du Cateau et de Bousies (chiffre dans lequel ne sont pas compris 780 filles mineures et enfants des deux sexes), on trouve :

249 ouvriers et ouvrières ayant 15 à 20 ans de services.					
178	—	—	—	20 à 25	—
89	—	—	—	25 à 30	—
66	—	—	—	30 à 35	—
49	—	—	—	35 à 40	—
26	—	—	—	40 à 45	—
5	—	—	—	45 à 50	—
14	—	—	—	50 ans et plus de services.	

Les enfants des ouvriers sont toujours admis comme apprentis, préférablement à ceux des personnes étrangères à la Maison.

Il n'y a jamais eu de grèves à l'Etablissement du Cateau.

En 1885, un commencement de grève s'est produit au Tissage de Bousies. Les ouvriers alléguait qu'ils n'étaient pas aussi bien partagés sous le rapport du salaire et de la Caisse de secours que les ouvriers du Cateau. Détrompés sur le premier point et ayant obtenu satisfaction quant au second, ils ne tardèrent pas à reprendre leur travail.



## RÉCOMPENSES OBTENUES PAR LA MAISON dans les différentes Expositions

---

**1<sup>o</sup> Londres 1851 :** Médaille de Concile, M. Auguste SEYDOUX est nommé Chevalier de la Légion d'Honneur.

**2<sup>o</sup> Paris 1855 :** Grande Médaille d'Honneur. Quatre Médailles d'Argent et deux Médailles de Bronze sont décernées aux collaborateurs :

MM. PONSIN, J.-B., directeur de filature,	Médailles
GAY, Charles, ingénieur-mécanicien,	
POHU, Alexandre, directeur de peignage,	
DUTRIEUX, Louis, directeur de tissage,	
DERRIPON, Augustin, deuxième directeur de filature,	Médailles
SEIGNIEZ, Joseph, fileur,	

M. Henri SIEBER est nommé Chevalier de la Légion d'Honneur (Officier en 1866).

**3<sup>o</sup> Londres 1862 :** Seule Grande Médaille. M. Auguste SEYDOUX est nommé Officier de la Légion d'Honneur.

**4<sup>o</sup> Paris 1867 :** Hors Concours. M. Charles SEYDOUX, Membre du Jury et Rapporteur, est nommé Chevalier de la Légion d'Honneur.

Une Médaille d'Argent, trois Médailles de Bronze et trois

Mentions Honorables sont accordées aux employés et ouvriers suivants :

MM. REGNAUDIN, acheteur de laines de France, Médaille d'Argent;

DERRIPON, Augustin, directeur de filature,

RICHON, Edouard, acheteur de laines d'Australie,

DEVOUGE, Ch., chef de construction,

SOUFFLET, Charles, fileur,

LESAGE, J.-B<sup>t</sup>, tisseur à la main,

TAISNE, Ferdinand père, tisseur mécanique,

Médailles de Bronze

Mentions Honorables

5<sup>e</sup> Amsterdam 1869 : Diplôme d'Honneur.

6<sup>e</sup> Vienne 1873 : M. Charles SEYDOUX, Membre du Jury à l'Exposition de Vienne de 1873, est nommé Chevalier de l'Ordre de François-Joseph d'Autriche.

7<sup>e</sup> Philadelphie 1876 : Diplôme et Médaille.

8<sup>e</sup> Paris 1878 : Seule Grande Médaille d'Honneur.

Une Médaille d'Argent, trois Médailles de Bronze et quatre Mentions Honorables, sont accordées aux employés et ouvriers ci-après :

MM. DERRIPON, Augustin, directeur de filature, Médaille d'Argent;

RICHON, Henri, directeur de tissage mécanique,

MARLOY, Lambert, directeur de tissage mécanique,

BERTRAND, H<sup>t</sup>e, directeur de tissage à la main,

Médailles de Bronze

MM. LENNE, Augustin, fileur,  
LAUDE, Benjamin, tisseur mécanique,  
LEBRUN, Augustin, —  
WAROQUET, J.-B., tisseur à la main,

Mentions Honorables

M. Charles SEYDOUX est nommé Officier de la Légion d'Honneur.

9<sup>e</sup> Melbourne 1880 : Diplôme de 1<sup>er</sup> Ordre.

10<sup>e</sup> Amsterdam 1883 : Diplôme d'Honneur.

11<sup>e</sup> Paris 1889 : Hors Concours, M. Henri-Auguste SIEBER étant Membre du Jury.

Une Médaille d'Or, deux Médailles d'Argent, trois Médailles de Bronze, plus trois Mentions Honorables sont accordées à ses collaborateurs ci-après :

MM. DERRIPON, Augustin, directeur de filature, Médaille d'Or;  
RICHON, Henri, directeur de tissage mécanique,  
MARLOY, Lambert, directeur de tissage mécanique,  
DÉTREZ, Florent, contre-maître de tissage mécanique,  
DIOT, Honoré, contre-maître de filature,  
LECOMTE, Georges, directeur de peignage,  
GRENIER, Henri, contre-maître de filature,  
LANOUX, Auguste, contre-maître de peignage,  
BURILLON, Eugène, tisseur mécanique,

Médailles d'Argent

Médailles de Bronze

Mentions Honorables

*Economie sociale : Section XIV*

Maison Seydoux, Sieber et C<sup>ie</sup>, Médaille d'Or.

M. Charles SEYDOUX obtient un Diplôme commémoratif comme Membre du Conseil de la Section XIV.

En 1877, une **Médaille d'Honneur** de la Société Nationale d'Encouragement au Bien est décernée à M. Auguste SEYDOUX.

En 1878, la même distinction est accordée à M<sup>me</sup> veuve Auguste SEYDOUX.

---

**Médailles d'Honneur accordées par le Ministère du Commerce et de l'Industrie à des employés et ouvriers ayant plus de trente années de services dans l'Etablissement :**

1886. — Médaille d'Or : LÉCOT, Joseph, ouvrier fileur, entré dans la Maison en 1826 ; 60 ans de services sans interruption.

1888. — Médailles d'argent : MAILLARD, Louis, ouvrier tourneur en fer ; entré dans la Maison en 1830, 51 ans de services, plus 7 ans de service militaire ; continue à travailler.

BAVELAERE, Pierre, ouvrier fileur ; entré dans la Maison en 1834 ; 54 ans de services sans interruption.

1888. — Médaille de Bronze : DELCOURTE, J.-B., contre-maître de filature, ancien sous-officier d'artillerie, décoré de l'Ordre du Medjidié de Turquie ; entré dans la Maison en 1855, 33 ans de services ; continue d'occuper son emploi.

1888. — Médaille d'argent : LACOCHE, Etienne, occupé 8 ans comme ouvrier, 36 ans comme employé.

COLLET, Jules, occupé 12 ans comme tisseur à la main et 22 ans comme tisseur mécanique.

DUBOIS, Désiré, occupé 12 ans en qualité de tisseur à la main et 22 ans comme tisseur mécanique.

1889. — Médailles d'argent : DELALLE, Jules, occupé dix ans en qualité d'ouvrier de filature et 25 ans comme tisseur mécanique.

MATHIEU, Henri, occupé 54 ans en qualité d'ouvrier de filature, continue de travailler.

Médaille de Bronze : DÉCISY, Henri, occupé 39 ans en qualité d'ouvrier mécanicien ; continue de travailler.

1890. — Médaille de Bronze : SERVIN, J.-B<sup>te</sup>, contre-maître de tissage à la main et ensuite à la mécanique, 35 ans de services.



LE CATEAU — IMPRIMERIE SAMADEN ET ROLAND

---

